

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 197

présenté par
MM. de Rugy, Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 9

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De financer en priorité des projets de formation ayant pour thématiques le développement durable, et plus spécifiquement l'éco-construction, le recyclage des matières premières, la sobriété énergétique, ainsi que des expérimentations locales ou sectorielles de nouveaux référentiels de certification relatifs à ces thématiques ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France commence, avec retard, à prendre conscience que notre modèle de développement n'est pas soutenable et nécessite une transformation profonde, un « New Deal vert ». Une réforme de la formation professionnelle doit prendre en compte ces contraintes et permettre de former les salariés des industries les plus polluantes ainsi que les demandeurs d'emploi aux métiers de demain, respectueux de la nature et sobres en énergie.